

Comité Expert du 10 Novembre 2016

Amiante dans la gestion des bâtiments

La suite et la fin de l'étude lancée en avril 2016 et abordée en juin dernier, concernant l'élaboration et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (DTA) et la mise en œuvre de la signalétique amiante sur 992 bâtiments domaniaux, a été présentée. Elle reprend les trois points suivants :

- ★ **Recensement et état de l'actualisation des DTA** : 97% des bâtiments domaniaux ont un DTA soit 962 DTA pour 992 bâtiments mais 53% ne l'ont pas mis à jour (511 bâtiments).
- ★ **Actualisation des DTA suite à travaux ou repérages complémentaires** : 600 bâtiments sur 992 ont effectués des travaux ou des repérages : 408 DTA (soit 68%) ont été mis à jour en conséquence. 192 d'entre eux n'ont pas fait de mise à jour.
- ★ **Etat de la mise en œuvre de la signalétique amiante** : seuls 268 bâtiments sur 992 (32%) disposent d'une signalétique amiante, 724 bâtiments n'ont toujours pas de signalétique. 71 bâtiments seraient en train de les mettre en œuvre. 163 DTA soit n'indiquent pas d'amiante, soit les sites ont été désamiantés (17%).

Pour **FO Finances** ces résultats sont largement perfectibles.

La note, évoquée la veille, du Secrétaire Général de Bercy adressée aux Directions Générales le 23 août 2016 devrait contribuer à une amélioration.

Elle leur rappelle leurs obligations en la matière : les DTA et leurs mises à jour sont une obligation de l'employeur qui doit en assurer le financement et leur réalisation par des professionnels. Il en est de même de l'apposition d'une signalétique claire sur les matériaux amiantés afin d'éviter toute contamination lors d'interventions. A cet égard, le problème budgétaire a été clairement évoqué.

Pour **FO Finances**, une véritable volonté politique de mise en œuvre manque encore sur ce dossier, celle-ci devrait se concrétiser par de nécessaires moyens humains et budgétaires, force est de constater que nous sommes encore loin du compte !!

Proposition de feuille de route ministérielle : Celle-ci est destinée à lister les engagements ministériels concernant l'amiante, mais faute de temps celle-ci n'a pu être abordée et devra être reformulée.

Déjà évoquée au Comité Expert Amiante de juin dernier **FO Finances** et les Fédérations attendent toujours une feuille de route ambitieuse: élimination des bâtiments de type « pailleron », désamiantage des sites subissant des réaménagements importants, réaffirmation de la priorité absolue du principe de désamiantage et des règles énoncées par le « guide prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments ».

Leur respect doit conditionner le rythme des réorganisations en cours et à venir.

La feuille de route doit également traiter de la problématique des archives amiantées, la prise en compte des nouvelles valeurs limites d'exposition aux poussières d'amiante et des niveaux d'empoussièrement, la mise en œuvre de diagnostics amiante exhaustifs.

Par ailleurs, **FO Finances** demande à ce que l'Administration adopte un point de vue global sur la problématique amiante afin de dégager des solutions pérennes et satisfaisantes du point de vue de la prévention des contaminations à l'amiante des personnels et qu'elle bâtisse un plan ministériel de

désamiantage actualisé et ambitieux des bâtiments domaniaux (au nombre de 992) et locatifs (2273 dénombrés en 2015).

Organisation du Comité Expert amiante en 2017 : deux réunions par an seront organisées. La mise à jour du « guide prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments » sera effectuée. Il devrait acter le fait que l'ensemble des agents des MEF, en particulier les agents des DISI et des services informatiques, ne doivent pas intervenir sur des matériaux amiantés. **FO Finances** sera attentive à la concrétisation de cet engagement.

Dossier amiante Hôtel des Finances du site de Cluny en Martinique : les Fédérations **FO Finances** et Solidaires ont interpellé le Ministère sur ce dossier urgent dans l'intérêt des agents du pôle C de la DIECCTE.

Suite à des travaux entrepris depuis septembre 2015, 13 prélèvements ont été effectués en juin 2016, les résultats des analyses mettent en évidence pour 10 d'entre eux, la présence d'amiante dans les sols, murs et plafonds, calorifugeage et joints de dilatation.

Les agents légitimement inquiets pour leur santé demandent une solution adaptée à la gravité de la situation, le plus rapidement possible. En réponse seul un engagement d'une réponse écrite a été formulé aux Fédérations. **FO Finances** espère que celle-ci apportera des solutions concrètes face à l'urgence de la situation.

Archives amiantés : Risque nouveau et mobile, un courrier des Fédérations évoquait déjà le sujet dès le 23 septembre 2015 et interpellait notre Ministère afin qu'un dispositif de prévention et de suivi médical soit mis en place à l'instar de celui du Ministère de la Culture dans sa circulaire du 5 août 2015 « relative à la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives ».

La mise en place d'un groupe de travail « amiante/archives » émanant du Comité Expert Amiante a été décidé pour construire une véritable méthodologie à Bercy sur le sujet.

Au moment, où dans le cadre de leur futur déménagement, des fibres d'amiante ont été détectées dans les archives du sous-sol de la Direction Générale de l'INSEE, un Comité de suivi du déménagement de l'INSEE sous l'égide du CHSCT-Administration Centrale a été constitué.

Une partie des archives ayant été transférée dans les locaux de l'INSEE de Metz, le CHSCT de Moselle est lui aussi saisi.

A noter que les dossiers du personnel font partie des archives et sont consultés par les Capistes, en conséquence des mesures de prévention s'imposent.

Élément pour le moins surprenant évoqué à cette occasion : il semblerait que personne ne soit capable de dire où se trouvent les archives du Tripode de Nantes et de Montargis...

Amiante à l'ordre du jour du CTM : L'amiante sera évoqué lors d'un prochain CTM au travers notamment des résultats de l'étude relative aux DTA et à leur mise à jour, à la signalétique ainsi que la note du SG en la matière du 23 août 2016 afin que l'ensemble des Directions de Bercy s'engagent sur le sujet.

Au fil des mois, la problématique de l'amiante s'accroît, par, bien souvent, des travaux dans les bâtiments (encore récemment au Havre).

A l'évidence, ce dossier de Santé Publique et de Santé au Travail, devient une priorité à laquelle **FO Finances** demande aux autorités ministérielles de prendre toute la dimension, y compris budgétaire. La santé n'a pas de prix !

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ

HYGIÈNE & SÉCURITÉ

<http://www.financesfo.fr/>

SUR Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ: